

provinciales. On voit par là combien il est important que les hommes d'énergie et de progrès entrent dans cette Chambre pour exercer, sur les œuvres qu'elle dirige, une influence légitime et intelligente. Les instituts d'artisans sont la porte par laquelle ils pourront y entrer.

Etablissons donc de ces institutions bienfaisantes; que les ouvriers se réunissent et qu'ils sachent enfin profiter de tous les avantages qu'une loi sage et prudente met à leur portée.

Montréal, 22 Octobre 1871.